



AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 5/2016 concernant une demande de crédit de CHF 960'000.-- TTC pour les travaux routiers relatifs au réaménagement de la route de Sauverny et à la création d'un arrêt pour les bus scolaires.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Ce projet de réaménagement de la route de Sauverny a fait l'objet d'une présentation à la population le 21 janvier 2016. Il a été soumis à l'enquête publique du 29 janvier au 29 février 2016 et il n'a pas fait l'objet d'opposition.

Situation existante

Le tronçon de route concerné par ce projet de réaménagement de la route de Sauverny débute à la hauteur du sentier des écoliers (vers l'entrée du parking communal) pour se terminer à la limite avec le Canton de Genève ce qui fait une longueur d'environ 275 mètres. La largeur de la chaussée existante varie entre 5.00 et 5.50 mètres. Voir plan ci-annexé.

Deux ouvrages provisoires (au bénéfice d'une autorisation également provisoire) sont actuellement exploités le long de cette route, à savoir :

- un passage piéton à la hauteur du sentier des écoliers côté lac de l'entrée du parking communal qui relie les quartiers d'habitations situés côté Nyon et le centre communal ;
- un arrêt de bus scolaire en site propre à la hauteur de la rampe d'accès à l'abri PC.

La configuration du chemin des Mouilles ne permet pas aux bus scolaires de s'engager sur la route de Sauverny (direction lac) en restant du côté droit de la chaussée.

Le revêtement bitumineux existant est dans un état variable. Le tronçon de route parallèle au Jura est le plus dégradé.

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de tests a été réalisée afin de déterminer s'il y a présence d'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Pour rappel, les revêtements bitumineux contenant des HAP sont considérés comme impropres au recyclage, raison pour laquelle ils doivent être évacués en décharge spécialisée.

Le passage entre la route de la Bourdonnière et le chemin des Sports n'est pas sécurisé ce qui oblige les usagers à marcher à travers une zone herbeuse ou sur la route.

Description des travaux prévus

1) Réaménagement du passage piéton à la hauteur du chemin des écoliers

- Implantation du point de passage direction Jura de l'entrée du parking du bâtiment communal. Cette position ayant les avantages suivants :
 - o limitation, pour les piétons, des conflits avec l'accès au parking de l'administration communale ;
 - o mise en conformité des distances de visibilité de part et d'autre du passage piéton ;
 - o ce tracé, correspondant mieux au cheminement naturel des piétons, limite les risques de voir certains usagers « couper » au plus court.
- Création d'un important rétrécissement de la chaussée (à 4 mètres) afin de ralentir fortement les véhicules arrivant du village en direction de Sauvigny. Ce rétrécissement est implanté du côté où la visibilité est la moins bonne.
- Création d'un trottoir et marquage du bord de chaussée avec bordures granit hautes (environ 13cm). Pose d'une barrière de protection afin de guider et sécuriser le passage des piétons.
- Le revêtement bitumineux des cheminements piétons sera de couleur miel afin de bien différencier les zones réservées aux piétons.
- L'amorce de trottoir côté Nyon aura une largeur comprise entre 180cm et 200cm (y compris emprise nécessaire à la pose de la barrière).
- L'éclairage public sera adapté afin de répondre aux normes en vigueur pour un passage piéton.

2) Création d'un arrêt en site propre pour les transports scolaires

- Construction d'une zone d'arrêt en site propre séparée de la route de Sauvigny par une zone végétalisée entre le carrefour avec le chemin des Mouilles et la chicane existante. Cette zone sera exclusivement réservée aux transports scolaires (exceptionnellement aux autocars). La finition retenue pour cet aménagement est composée d'un revêtement bitumineux poreux complété par un coulis de béton.
- Création d'un quai bus d'une largeur de 2.50 mètres et d'une hauteur de 22cm. Ce quai est un peu plus large que les recommandations de la norme afin d'assurer un confort et une sécurité maximale aux usagers.
- Mise en place de couverts pour protéger les usagers des intempéries.
- Création d'un cheminement piéton d'une largeur de 2.00 mètres entre cet arrêt et le passage piéton cité au point précédent. Le tracé a été défini de manière à s'écarter le plus possible de la route de Sauvigny. Le revêtement bitumineux sera de couleur miel afin de bien marquer les continuités piétonnes et de permettre de différencier les zones réservées aux piétons de celles dédiées aux véhicules.
- Modification du carrefour avec le chemin des Mouilles afin de permettre le passage des bus par le côté gauche de l'îlot.

3) Mise en place d'un cheminement piéton sécurisé en direction du chemin des Mouilles :

- Création d'une aide à la traversée à la hauteur du nouvel arrêt des bus scolaires afin de faciliter le passage du côté Nyon de la route de Sauvigny.
- Mise en place d'un éclairage public conforme aux normes.
- Création d'un tronçon de trottoir délimité par une bordure haute (+ 13cm) pour rejoindre le chemin des Mouilles.

4) Création d'un trottoir entre le chemin des Sports et la route de la Bourdonnière

- L'objectif de cet aménagement est de créer un cheminement sécurisé entre le parking projeté le long du chemin des Sports et la route de la Bourdonnière. Les travaux prévus sont les suivants :
 - o implantation dans la zone végétalisée sans emprise sur la chaussée ;
 - o déplacement de la glissière de sécurité ;
 - o pose d'une bordure type Etat VD avec une vue de 13cm en bord de chaussée et d'une bordurette 8/25 pour marquer l'arrière du trottoir.

5) Réfection de la chaussée

- Pour le tronçon de la route de Sauvigny situé entre la limite cantonale Vaud / Genève et l'amorce du virage à la hauteur du carrefour avec le chemin des Mouilles, il est prévu de remettre en état le revêtement bitumineux sans modifications notables du gabarit de la chaussée avec, pour la couche de roulement, un revêtement de type « phono absorbant ».
- Pour le solde du tronçon concerné par ce projet, les travaux suivants sont prévus :
 - o reprise du gabarit routier afin d'avoir une largeur de chaussée de 5.50 mètres sur la majorité du tracé ;
 - o reprise de l'encaissement de la chaussée ;
 - o pose d'un nouveau revêtement bitumineux avec, pour la couche de roulement, un revêtement de type « phono absorbant » ;
 - o délimitation des bords de chaussée avec des bordures granit avec vue de 13cm ;
 - o contrôle et, si nécessaire, adaptation de la position des luminaires existants (qui seront conservés) afin de s'assurer de la conformité de l'éclairage public avec les normes en vigueur. Ce point est particulièrement important à la hauteur des passages piétons.
- Reprise des pentes de la chaussée afin d'assurer l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales provenant de la route par des avaloirs avec sac dépotoirs.
- Remise en état du réseau de canalisations destiné à l'évacuation des eaux pluviales.

6) Equipement parcelle communale (n° 4)

- Les futurs aménagements et bâtiments projetés sur la parcelle communale n° 4 nécessiteront, à terme, un raccordement sur le réseau d'assainissement communal.
- Le point de raccordement étant situé sur la route de Sauverny à la hauteur de la rampe d'accès à l'abri de protection civile, il a été décidé de poser une canalisation destinée à l'évacuation des eaux claires et une canalisation destinée à l'évacuation des eaux usées jusqu'à l'extérieur de l'emprise des travaux routiers.
- Les caractéristiques générales de ces travaux sont :
 - o longueur = environ 100 mètres ;
 - o profondeur entre 3.80 et 3.0 mètres ;
 - o pente = 1.5%.
- La réalisation de ces travaux a pour but d'éviter de devoir intervenir ultérieurement sur une route neuve.

7) Marquage et signalisation

- Mise en conformité de la signalisation verticale en collaboration avec la Division Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).
- Légalisation de la signalisation mise en place (interdictions et/ou restrictions de circulation) en collaboration avec la DGMR.

Démarches administratives et coordination générale

Tous les services (SITSE, Swisscom, TRN et Romande Energie) ont été informés des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Les transports publics (TPN et TPG) ont été informés du projet en cours et ils seront intégrés à la planification des étapes du chantier.

Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou sur une parcelle privée de la Commune (parcelle n° 4).

Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux conforme à la loi sur les marchés publics (AOMP). Pour information, sept entreprises ont répondu et c'est l'entreprise SCRASA SA qui a rendu la meilleure offre.

Les travaux non compris dans la soumission ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Travaux de génie-civil (travaux routiers).	Fr. 600'000. —
Travaux de génie-civil (équipement parcelle communale n°4)	Fr. 70'000. —
Mise à niveau de l'éclairage public. A savoir environ 14 luminaires (démontage, fourniture, mise en place et raccordement).	Fr. 42'000. —
Fourniture et pose de deux abris-bus	Fr. 30'000. —
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif).	Fr. 20'000. —
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et haies, y compris plantation d'un arbre au chemin des Mouilles.	Fr. 20'000. —
Honoraires pour prestations géométriques (mise à jour du foncier après travaux et cadastration du DP), y compris taxes légales.	Fr. 5'000. —
Honoraires d'ingénieur pour établissement du projet, plans et suivi des travaux (phases d'exécution).	Fr. 62'000. —
Divers imprévus (environ 5%).	Fr. 40'000. —
Total des travaux HT	Fr. 889'000. —
TVA 8.0 %	Fr. 71'120. —
Total des travaux TTC	Fr. 960'120. —
Total TTC arrondi à	Fr. 960'000. —

Remarque

Les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à l'établissement des plans d'exécution, au suivi des travaux et toutes les prestations géométriques nécessaires à la réalisation du chantier.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 5/2016
- Ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et des bâtiments
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le projet des travaux routiers relatifs au réaménagement de la route de Sauverny et à la création d'un arrêt pour les bus scolaires en site propre tel que soumis à l'enquête publique du 29 janvier au 29 février 2016, l'approbation du département des infrastructures et des ressources humaines étant réservée ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 960'000.-- TTC pour ces travaux ;
3. d'amortir cette somme sur 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire :

  

S. Comminot J. Berthoud

Annexe : 1 plan

